



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 mars 2025, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or.

**1426, rue de la Québécoise** : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, a.-g. inc., pour le compte de Catherine Decarufel, visant à fixer à 12 m plutôt qu'à 15 m, comme le prescrit la réglementation, la marge avant applicable à un vestibule projeté d'être construit à l'avant du bâtiment principal érigé sur le lot 4 145 706 du cadastre du Québec.

**107, rue Bénard**: Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, a.-g. inc. Pour le compte de Vanessa Lacerte et Mathieu Béland, visant à fixer à 29,68 m plutôt qu'à 30 m, comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale applicable au lot 5 956 704 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: [greffe.vd@ville.valdor.qc.ca](mailto:greffe.vd@ville.valdor.qc.ca) au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 28 février 2024, à midi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 5 février 2025.

**Signé**  
**Christine Saillant**  
**Assistante-greffière**